



**Centre Hospitalier Régional
Universitaire de Lille**

**DECISION
RELATIVE A LA DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE
DE LA DIRECTION GENERALE**

Décision enregistrée sous le n°

18	05	405
----	----	-----

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son livre premier, titre IV, sixième partie, et son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de directeur général du CHU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

Vu la décision de M. le Directeur Général n°18-04-0350 en date du 16 avril 2018 relative à la prise de fonction de Mme Marie DEUGNIER, Directrice d'hôpital, en tant que directrice générale adjointe à compter du 26 mars 2018 ;

et

Considérant les fonctions exercées par la directrice générale adjointe, la directrice de la stratégie et le directeur de cabinet du directeur général.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOIRON, directeur général du CHU de Lille, délégation est donnée à Mme Marie DEUGNIER, directrice générale adjointe, à Mme Dominique PICAULT, directrice de la stratégie et M. Milan LAZAREVIC, directeur de cabinet du directeur général, à l'effet de signer tous les actes, décisions, attestations, conventions, marchés ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOIRON, directeur général du CHU de Lille, délégation est donnée à Mme Marie DEUGNIER, directrice générale adjointe, à l'effet de signer les emprunts.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOIRON, directeur général du CHU de Lille, délégation est donnée à M. Milan LAZAREVIC, directeur de cabinet du directeur général, à l'effet de




signer tous les actes, décisions, attestations, conventions sans flux financiers ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur à l'exclusion des marchés, conventions avec flux financiers et emprunts.

ARTICLE 4

A leur initiative, Mme Marie DEUGNIER, Mme Dominique PICAULT, M. Milan LAZAREVIC tiennent le directeur général informé des décisions, signées par délégation, qui justifient d'être portées à sa connaissance.

ARTICLE 5

La signature et le paraphe des délégataires sont joints, ci-dessous, à la présente décision.

Délégation	Signature et/ou paraphe
Marie DEUGNIER Directrice générale adjointe	
Dominique PICAULT Directrice de la stratégie	
Milan LAZAREVIC Directeur de cabinet du directeur général	

ARTICLE 6

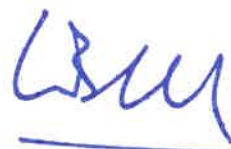
La présente délégation est notifiée aux délégataires et fait l'objet d'une transmission aux directions et départements du CHU de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le comptable du Centre Hospitalier Universitaire de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen sur le site internet du CHU et transmise à M. le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

La présente décision annule et remplace la décision du directeur général n°17/11/1052 en date du 1^{er} décembre 2017.

Fait à Lille, le 23 mai 2018



Frédéric BOIRON

Directeur Général